



Société anonyme
Siège social: Gaston Geenslaan 14, 3000 Louvain

Offre publique de souscription de nouvelles actions dans le cadre d'une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé avec attribution d'un droit de préférence extra-légal aux actionnaires existants pour un montant s'élevant jusqu'à EUR 20.212.155,04 Demande d'admission à la négociation de ces actions sur Euronext Brussels

Période de souscription avec droits de préférence extra-légaux	du 10 décembre 2009 au 17 décembre 2009 inclus
Prix d'émission	0,49 EUR par action
Nombre de nouvelles actions à émettre	jusqu'à 41.249.296 nouvelles actions, avec les mêmes droits que les actions existantes
Ratio	1 nouvelle action pour 1 Droit (coupon n° 1)
Droit de préférence extra-légal	Un droit de préférence extra-légal (le "Droit"), représenté par le coupon n° 1, est détaché des actions existantes le 9 décembre 2009 après la clôture d'Euronext Brussels.
Raisons sous-tendant l'émission	L'émission vise à renforcer la structure du capital d'Option NV et à assurer sa continuité. Les moyens financiers résultants de l'augmentation de capital seront utilisés pour permettre à la société de croître et de continuer à développer son software et ses activités de service. En outre, Option NV souhaite disposer des moyens nécessaires pour pouvoir investir dans le développement de nouveaux produits et segments afin de maintenir une position de tête dans l'innovation. Option NV affectera jusqu'à 7 millions EUR du produit de l'augmentation de capital au paiement de frais de restructuration.
Risques	Durant 2008 et les trois premiers trimestres de 2009, Option NV a subi des pertes opérationnelles qui ont eu un impact significatif sur ses liquidités et sa solvabilité. L'aptitude de la Société à continuer ses opérations en going concern est sujette à la disposition de capitaux suffisants à court et moyen terme, estimés à 14 millions EUR, et de l'implémentation fructueuse de sa nouvelle stratégie commerciale. La Société pourrait avoir une insuffisance en fonds de roulement au Q1 2010 si elle ne lèvera pas au moins 11 millions EUR dans le cadre de la présente émission étant donné que c'est une condition aux fins de préserver ses facilités de crédit avec ING et Dexia après le 31 décembre 2009. Toute décision d'investir dans les nouvelles actions Option doit être fondée sur un examen approfondi par l'investisseur du prospectus. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque exposés dans le prospectus.
Séances d'information	Option NV organisera des séances d'information pour les investisseurs particuliers à Louvain, Gand, Anvers et Bruges. L'invitation et de plus amples informations relatives à ces séances sont disponibles sur www.option.com .
Underwriting	Il est prévu que la Société et ING Belgique SA, en qualité de Lead Manager, concluent un soft <i>Underwriting Agreement</i> après le placement des scripts, en vertu duquel ING Belgique SA s'engagera à souscrire, pour le montant des souscriptions reçues, au nom et pour compte des investisseurs à l'augmentation de capital en vue de transmettre les actions immédiatement à ces investisseurs.
Admission à la négociation des Droits	Pendant toute la durée de la période de souscription, les Droits seront négociables sur Euronext Brussels sous le code ISIN BE 0970111143 et le symbole OPTI1.
Vente des Droits non exercés (scripts)	Les Droits qui ne seront pas exercés à l'expiration de la période de souscription seront automatiquement convertis en scripts. Les scripts seront vendus dans le cadre d'un placement privé à des investisseurs institutionnels. Les investisseurs qui achètent des scripts s'engagent irrévocablement à exercer les scripts et à souscrire aux nouvelles actions au prix d'émission et conformément au ratio. Le produit net de la vente des Droits non exercés sera mis à la disposition des détenteurs de ces Droits, conformément aux conditions déterminées dans le prospectus. Le placement privé des scripts devrait en principe avoir lieu le 18 décembre 2009.
Engagement de souscription de certains actionnaires / Backstop GIMV NV / LRM NV	Jan Callewaert et Pepper NV (contrôlé par Jan Callewaert), qui détiennent ensemble 17,34 pourcent du capital souscrit d'Option NV, se sont engagés à exercer tous les Droits attachés à leurs actions. Au cas où les scripts ne seraient pas tous vendus dans le cadre du placement privé, GIMV NV et LRM NV se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital chacun pour un montant de 2,5 millions EUR au maximum, à condition qu'Option NV accumule un montant de 6 millions EUR au minimum dans le cadre de l'offre (sans tenir compte du montant de 5 millions EUR, objet des engagements backstop de GIMV NV et de LRM NV).
Publication des résultats	Les résultats de l'offre publique seront publiés aux alentours du 19 décembre 2009 dans De Tijd et L'Echo.
Paie ment et livraison des nouvelles actions	en principe le 23 décembre 2009
Admission à la négociation des nouvelles actions	Les nouvelles actions seront en principe admises à la négociation à partir du 23 décembre 2009 sur Euronext Brussels.
Prospectus	Des exemplaires du prospectus peuvent être obtenus gratuitement par les investisseurs à partir du 10 décembre 2009, en Belgique, au siège social d'Option NV, à l'adresse Gaston Geenslaan 14, 3000 Louvain, ou par demande téléphonique à ING Belgique SA aux numéros de téléphone suivants: 02.464.60.04 (anglais), 02.464.60.01 (néerlandais) ou 02.464.60.02 (français). Le prospectus est également disponible sur internet sur les sites suivants: www.option.com et www.ing.be .
Souscription	auprès d'ING Belgique SA ou via tout autre intermédiaire financier. Le souscripteur doit s'informer auprès de ces derniers des frais éventuels qui pourraient être prélevés.



L'information ci-dessus ne peut être diffusée au public dans d'autres pays que la Belgique.



Lead Manager et Bookrunner